

PUBLICATION SUR INTERNET

En application des dispositions **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment les dispositions de **l'article L 2121-24, L 2131-1 et de l'article R 2131**, relatives au **caractère exécutoire et à l'ouverture des voies et délais de recours**, la Commune de Clermont-Ferrand a publié sur son site internet **le 20 juillet 2022** : les arrêtés permanents, temporaires, les décisions, les conventions et les contrats établis **au mois de juin 2022**.

Ces documents sont mis à la disposition du public et consultables au service des Archives en Mairie, rue Philippe Marcombes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

L'affichage de l'information de cette publication a été effectué sur internet à compter du 20 juillet 2022 pour une durée de deux mois.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 juillet 2022
Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire

Olivier BLANCHARD

